



AVIS PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS  
MENÉES PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES  
SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

*« Je ne veux pas survivre, je veux vivre. Je reprends la route »  
(François, ancien résidant d'une Auberge du coeur)*

Septembre 2008

*« Ce qui m'a le plus aidé, c'est quand j'avais de la peine, ou j'étais joyeuse, ou j'avais besoin de conseils ou j'étais perdue (...), il y a tout le temps un intervenant qui est en bas, qui est là » (Mélanie)<sup>1</sup>*

L'Auberge du cœur La Source-Soleil œuvre auprès des jeunes sans abri ou à risque de le devenir depuis presque 20 ans déjà. Notre organisme est Une Auberge du cœur, soit une maison d'hébergement jeunesse ouverte 24h sur 24, 7 jours sur 7 qui offre un toit, des repas et un accompagnement à des jeunes âgés entre 18 et 30 ans. Notre organisme offre en plus la chance aux résidents ayant fait un séjour pertinent de poursuivre leurs démarches déjà entamées dans un appartement supervisé.

Comme membre du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, nous profitons également de plus de 20 ans d'expériences acquises au sein de 30 organismes répartis sur le territoire québécois et dont la mission est comparable à la nôtre. Nous partageons donc, en ce sens, des approches communes notamment en matière d'affiliation sociale, d'insertion vers une plus grande participation sociale que ce soit au sein de la famille, en matière de formation ou d'emploi, etc. Nous privilégions une approche globale qui tient compte du jeune dans sa globalité et de la place de celui-ci dans la société. Les jeunes qui sont hébergés chez-nous sont volontaires, c'est-à-dire qu'ils ont demandé d'y venir afin de trouver une solution à leur situation précaire. Bien souvent nos interventions se situent en amont des situations d'itinérance à proprement parler, en prévention de celle-ci.

Tout en travaillant directement avec les jeunes eux-mêmes, c'est-à-dire en les aidant directement dans leur quête d'autonomie, nous participons aussi activement à différentes concertations, et ce, tant au niveau national (InterJeunes, Regroupement des Auberges du cœur) qu'au sein de notre communauté estrienne (Table de concertation itinérance, Comité logement et création d'une COOP de solidarité, Secteur Jeunesse du Roc de l'Estrie).

En vertu de l'expertise que nous avons développée au contact quotidien et continu avec ces jeunes, nous considérons que nous pouvons apporter une contribution féconde aux travaux menés par la Commission des affaires sociales du gouvernement du Québec pour mieux connaître et combattre le phénomène de l'itinérance.

---

<sup>1</sup> Les témoignages en exergue sont tirés de l'article suivant : DUVAL, M., RENÉ, J.-F., CLOUTIER, G. et PONTBRIAND, A., « Séjourner dans une Auberge du cœur au Québec : des jeunes témoignent », Université De Boeck, *Pensée plurielle*, 2007/1, No 14, p. 215-226

À ce titre, nous faisons les recommandations suivantes :

**1. Que soient établis une analyse et un plan d'action particuliers sur le phénomène de l'itinérance des jeunes (jusqu'à 30 ans).**

*« Ça m'a rendu plus responsable à propos de mes affaires :  
faire mon épicerie, payer mon loyer.  
Ça m'a montré comment vivre dans un appartement après 18 ans  
parce qu'avant, j'étais au centre d'accueil et j'avais tout cru dans le bec » (Pierre)*

Les jeunes ne viennent pas à l'itinérance, ne la vivent pas et – éventuellement – ne la quittent pas de la même manière et pour les mêmes raisons que les personnes plus âgées. De plus, même si ce n'est jamais facile ni rapide, ils sont plus susceptibles de réintégrer pleinement la participation sociale.

En intervenant de manière appropriée et avec des ressources suffisantes auprès des jeunes sans abri ou à risque de le devenir, on permet d'éviter leur installation dans des situations d'itinérance chroniques et la nécessité de recours coûteux et à très long terme (voire la vie durant) aux services sociaux, de santé et autres. Toute action auprès des jeunes à une dimension préventive qui gagnerait à être développée.

Pour ces raisons, une analyse et un plan d'action particuliers aux jeunes sans abri ou à risque nous apparaissent une nécessité.

**2. Que soient développés des services publics (sociaux, de santé, d'éducation et d'emploi, etc.) adaptés à la situation des jeunes sans abri.**

*« Il a argumenté avec la directrice pendant au moins une heure et demie  
puis finalement, il a réussi à me faire réintégrer l'école,  
moyennant quelques petits arrangements » (Étienne)*

Les jeunes sans abri ou à risque de le devenir doivent non seulement avoir un accès facile et gratuit à des services dont ils ont besoin mais, plus encore, ces services doivent tenir compte de leur situation particulière. Malheureusement, trop souvent (et encore faut-il qu'ils existent !), les services offerts sont mal adaptés à la situation de ces jeunes. Ceux-ci ne disposent pas des mêmes ressources que la population en général que ce soit en terme financier, de logement, de transport ou de sécurité. Ils ont de la difficulté à répondre à des contextes trop formalisés (horaires, rendez-vous, files d'attente interminables) ou trop lourds (tels les corridors de services nécessitant évaluation préliminaire, multiples références et suivis, etc.).

Qui plus est, une proportion significative de ces jeunes ont fui des cadres trop rigides où ils se sentaient contraints et contrôlés (Centres jeunesse, école, famille, etc.). En reproduisant de tels cadres rigides et contraignants dans un contexte d'offre de services, on les marginalise encore davantage alors que leur situation continue de se dégrader.

À cet égard, quelques expériences ont été ou sont encore menées qui permettent à ces jeunes d'avoir accès à des services essentiels et qui fonctionnent bien. Nommons ici, l'équipe itinérante du CSSS-IUGS, d'une ouverture nouvelle du milieu psychiatrique du CHUS Hotel-Dieu et des relations de références adaptées avec les différents partenaires du milieu. Ces expériences apparaissent comme des modèles à poursuivre et à développer.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence notre grande déception suite au refus du ministère de la Santé et des Services sociaux d'implanter au Québec des centres d'injections supervisées. Cette décision nous apparaît injustifiée et doit être révisée dans les plus brefs délais.

### **3. Que toute politique, plan d'action ou stratégie pour contrer l'itinérance s'étende à l'ensemble du territoire québécois.**

Depuis quelques années, on constate que les autorités politiques et administratives ont pris davantage acte que le phénomène de l'itinérance ne peut être abordé du seul point de vue des grands centres. Même s'il reste beaucoup de chemin à faire à cet égard, c'est un premier pas de franchi. Il en reste cependant beaucoup d'autres...

Notre participation au Regroupement des Auberges du cœur du Québec nous permet de mieux saisir le parcours d'une proportion significative de jeunes qui se retrouvent dans les réseaux de la rue dans les grands centres urbains et de plus en plus en région et en périphérie des grands centres.

Les jeunes sans abri des grands centres proviennent de partout au Québec. C'est généralement avec ce qui leur restait d'espoirs qu'ils ont quitté leur région d'origine pour faire leur vie à Montréal, Québec ou Gatineau. Mais aussi de plus en plus à Sherbrooke, Trois-Rivières ou Rimouski. En cela, ils ont suivi le trajet de bien des générations de Québécois qui cherchaient une vie meilleure, une deuxième ou une dernière chance. Mais le contexte social et économique a changé et ils se retrouvent mal équipés pour affronter la complexité et les exigences des grands centres. Qui plus est, isolés et sans ressources, ils s'enfoncent lentement dans la marginalité, développent des modes de vie (ou de survie) qui lentement les excluent de toute participation sociale. Ils sont d'autant plus démunis qu'ils se sont coupés de leurs réseaux naturels de soutien et d'entraide (famille élargie, connaissances et amis, etc.) et viennent engorger des services (institutionnels ou autres) qui suffiraient à peine à répondre aux besoins des populations locales.

Pendant ce temps, dans leur région d'origine, parce que la population vieillit, les services aux jeunes sont coupés au nom d'une approche populationnelle qui, dans ce contexte précis, ne peut se justifier. Le système ajoute ainsi au problème plutôt que d'y répondre de manière préventive. Cela contribue à exporter la pauvreté des régions à une autre.

Agir sur l'itinérance commande d'agir avant d'en arriver là, dans les régions, les villes, les villages et les quartiers, là où les jeunes ont développé des réseaux sociaux susceptibles de les soutenir et de les habiliter. Là où ils sont chez eux.

#### **4. Que l'on fasse de la lutte à la pauvreté une priorité d'action orientant chacune des interventions en matière de lutte à l'itinérance.**

On pourra bien chercher toutes les causes possibles ou inimaginables qui conduisent à l'exclusion et l'itinérance (toxicomanies, familles éclatées, individualisme, maladies mentales, etc.), la pauvreté apparaît comme la cause de toutes les causes. Elle est présente dans chaque parcours qui a conduit un jeune (et un moins jeune) à la rue.

Certains la voient encore comme le coup de fouet qui mettra le jeune en marche vers l'autonomie ou l'emploi, mais trop souvent **elle est plutôt le sable mouvant où ses deux pieds s'enfoncent inexorablement**. Pour le jeune sans abri, la pauvreté, c'est vivre dans un quotidien qui lui rentre dans le corps et l'esprit à chaque instant. C'est survivre jusqu'à demain. C'est perdre plus que les moyens de ses rêves, c'est perdre les moyens de rêver. Un jeune sans rêve, ce n'est déjà plus tout à fait un jeune.

Une stratégie de lutte à l'itinérance, c'est d'abord une lutte à la pauvreté et celle-ci doit minimalement garantir à tout citoyen la couverture des besoins essentiels (logement, nourriture, soins de santé, éducation, transport...). Elle doit également s'assurer que tout travail – y incluant dans les filières de développement de l'employabilité – garantit la sortie de la pauvreté tel que défini par le seuil de faible revenu défini par Statistiques Canada.

À cet égard, l'Auberge du cœur La Source-Soleil appuie les demandes du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*.

D'un point de vue social et économique, le Québec n'a plus les moyens de supporter les effets de la pauvreté chez une part importante de sa population, particulièrement chez les jeunes. D'un point de vue humain, accepter une telle situation est injustifiable.

#### **5. Que soient mieux soutenues les initiatives et les pratiques développées par les organismes communautaires.**

*« Je me sens bien ici. Quand j'arrive, c'est comme si je me sentais chez nous. » (Carl)*

Partout au Québec, notamment dans les milieux moins favorisés, des citoyens et des citoyennes ont développé des organisations qui se distinguent par leur proximité des gens, par leur adaptabilité aux situations changeantes et par leurs interventions que plusieurs qualifient de « plus humaines ». Certes, elles ne peuvent prendre la place des services publics et ce n'est pas leur objectif. Cependant, elles servent souvent de « pont » entre les populations marginalisées et ces services auxquels ils doivent recourir. Mais ce n'est pas leur fonction première.

Au cours des dernières années, plusieurs chercheurs ont insisté sur l'importance des processus de désaffiliation sociale qui conduisent à l'exclusion, la marginalisation et finalement à la rue mais peu cependant se sont intéressés aux processus de « réaffiliation ».

L'organisme communautaire, entre autres par la distance critique qu'il maintient avec les services publics (et cela n'exclut nullement les collaborations et les diverses formes de partenariat) et par les modèles alternatifs<sup>2</sup> d'intervention qu'il développe, accueille le jeune dans sa globalité. Celui-ci n'est pas perçu comme une addition de problématiques sur lesquelles intervenir mais comme une personne porteuse de potentialités à développer. **L'organisme communautaire travaille avec un sujet en devenir.** Certes, ce sujet en devenir pourra avoir besoin et recours à des services plus précis mais ceux-ci prendront leur place et leur utilité à l'intérieur du parcours même du jeune vers l'autonomie. Dans certains cas, il pourra trouver certains services chez l'organisme communautaire lui-même selon la mission qu'il se sera donné mais, fondamentalement, ce sont les liens avec des personnes qui sont là pour lui et avec lui qui seront le ferment où reconstruire une certaine estime de soi et se donner les habilités nécessaires pour se remettre en marche.

Ces approches d'affiliation sociale<sup>3</sup> et de continuité de lien sont à la base même de l'approche communautaire et elles sont d'autant plus essentielles dans le travail auprès des jeunes sans abri que ceux-ci vivent bien souvent l'isolement et l'exclusion.

Mais force est de constater que ces pratiques d'affiliation sociale sont mal connues et reconnues, que trop souvent on tend à réduire la contribution des organismes communautaires à la portion « services » qu'ils dispensent aux gens dans le besoin. On doit constater également que ces organismes ne reçoivent pas le soutien nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins croissants des personnes, ici des jeunes sans abri ou à risque de le devenir, qui font appel à eux.

Toute stratégie sérieuse visant à lutter contre l'itinérance doit faire une place importante au soutien aux organismes communautaires, particulièrement aux pratiques alternatives qu'ils ont pu développer.

## **6. Que soit établie une Politique de lutte à l'itinérance au Québec.**

La lutte à l'itinérance ne peut être réduite à quelques problématiques conduisant à des interventions ciblées et interpellant ainsi quelques réseaux de services ou même ministères. C'est un problème qui prend sa source et affecte l'ensemble des dynamiques sociales et économiques québécoises : santé publique, développement économique et régional, aménagement du territoire urbain, éducation, emploi, dynamisme du tissu social, etc.

Plus précisément, nous appuyons le Réseau solidarité itinérance dans ses démarches pour une politique en itinérance fondée sur les éléments suivants : le droit de cité, un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et un réseau d'aide et de solidarité<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> On doit distinguer alternatifs et marginaux. On ne peut nullement parler d'approches marginales lorsqu'elles ont été développées sur des dizaines d'années et appliquées dans les interventions auprès de plusieurs dizaines de milliers de personnes – voire davantage – et soumises à un grand nombre d'analyses critiques.

<sup>3</sup> RENÉ, J.-F., DUVAL, M., CLOUTIER, G., PONTBRIAND, A., « Les pratiques d'affiliation sociale dans des Auberges du cœur, Consolidation des pratiques communautaires d'affiliation sociale auprès des jeunes sans-abris du Québec », avril 2007, 63 p.

<sup>4</sup> Réseau solidarité itinérance du Québec (2006); *Pour une politique en itinérance*, 43p.

Plusieurs ont vu dans la figure de l'itinérant la pointe de l'iceberg de problématiques sociales beaucoup plus profondes liées à la pauvreté, à la déliquescence des liens sociaux, voire le dynamisme déclinant d'une société vieillissante. On ne pourra donc pas s'attaquer efficacement au problème de l'itinérance sans avoir l'audace de repenser bien des idées reçues. Nous en énonçons quelques-unes dans cet avis mais beaucoup d'autres intervenants auprès des personnes itinérantes en formuleront qui méritent d'être entendues. Seule une politique globale de lutte à la pauvreté et l'itinérance dans un appel de mobilisation large de tous les acteurs concernés pourra conduire à des résultats durables.

À cet appel, nous répondons déjà présent !

A handwritten signature in cursive script, reading "Martin Monette", is written over a horizontal line.

Martin Monette

Directeur

Auberge du cœur La Source-Soleil

520 rue Dollard

Sherbrooke, Québec

J1E 1W2

Tél : (819) 563-1131

Fax : (819) 563-1387

lssoleil@abacom.com